

La charte d'engagement des ambassadeurs

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2019-2020

Des conseils concrets et à la portée de tous pour une utilisation efficace et responsable de son chauffage au bois bûche.

Informations générales

« [La maitrise du feu](#) » est une campagne wallonne de sensibilisation pour une utilisation optimale de son chauffage au bois grâce à des conseils utiles et concrets.

Par plus d'une vingtaine de bonnes pratiques, cette campagne de sensibilisation tente de montrer que, pour être économique, sain et peu polluant, le chauffage au bois doit être mis en œuvre dans de bonnes conditions. Des conditions indispensables pour garantir une efficacité de combustion de son appareil de chauffe et une réduction des émissions de particules fines et autres polluants atmosphériques liés à l'utilisation d'un chauffage au bois bûche.

ATTENTION : L'adhésion à la présente charte suppose une acceptation par les ambassadeurs des principes et des engagements suivants.

L'Ambassadeur s'engage, en signant cette charte, à :

- Partager la vision de la campagne, ses valeurs et ses objectifs.
- Mettre en œuvre et promouvoir la campagne et ses bonnes pratiques dans le cadre de ses activités et de ses déplacements (événements notamment).
- Partager de manière proactive les actions de la campagne sur ses outils de communication : réseaux sociaux et site internet.
- Soutenir les partenaires de la campagne¹ dans le cadre de leurs actions de promotion, notamment dans le cadre de la mise place des concours « La maitrise du feu » (par exemple : suggestions et propositions de lots à gagner).

Tout désaccord ou non-respect des engagements précités peut mettre fin, à tout moment, au statut d'ambassadeur. De même, tout détournement et/ou déformation et/ou mauvaise utilisation des messages (bonnes pratiques et slogan) de la campagne par l'Ambassadeur est interdit.

Vis-à-vis de l'Ambassadeur signataire, ValBiom asbl s'engage à :

¹ Cette campagne est pilotée par l'asbl ValBiom et financée par l'Awac, en partenariat avec la Wallonie (SPW Energie et SPW Environnement) et avec le soutien du Ministre wallon de l'Energie et du Climat.

La charte d'engagement des ambassadeurs

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2019-2020

- Intégrer le logo de l'Ambassadeur sur le site internet de la campagne : <http://www.lamaitrisedufeu.be>.
- Informer la communauté « La maîtrise du feu » de cette adhésion, notamment via son canal de communication privilégié : la page Facebook de la campagne.
- Mettre à disposition de l'Ambassadeur ses outils de communication, notamment le livret de conseils, pour diffusion à ses clients / sa communauté.
- Intégrer l'Ambassadeur lors du meeting de clôture de campagne, visant un renouvellement de la campagne et de ses actions en 2020-2021.
- En échange d'un sponsoring ([mise à disposition d'un lot](#)), garantir à l'Ambassadeur une visibilité prioritaire lors de l'organisation des concours « La maîtrise du feu ».

A ce sujet, se référer au « Contrat de mise à disposition d'un lot », disponible sur demande à l'adresse suivante : Lauranne Debatty <L.Debatty@valbiom.be>

L'accès au réseau

L'accès au réseau des ambassadrices et ambassadeurs dans le cadre de cette campagne est gratuit et ouvert à tout organisme actif dans le secteur (ou représentant) du bois-énergie, bois bûche en particulier.

Les profils et statuts des ambassadeurs sont les suivants :

- Conseiller énergie ou auditeur énergétique
- Guichet Energie, Tuteur Energie, Espace Wallonie
- Fédération / association
- (Re)vendeur et/ou installateur spécialisés (poêles, inserts à bois)
- Fournisseur de combustible bois
- Commune ou Administration publique
- CPAS
- Groupe d'Action Local (GAL)
- Coopérative

La validation des demandes d'adhésion, gratuite, n'est soumise qu'à la restriction des partenaires de la campagne.

La charte d'engagement des ambassadeurs

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2019-2020

Procédure d'adhésion

1. Se rendre sur la page « Nos ambassadeurs » du site www.lamaitrisedufeu.be.
2. Compléter le formulaire en ligne.
3. Confirmation par ValBiom (email) du statut officiel d'Ambassadeur.
4. Signature de la présente charte d'engagement par l'Ambassadeur.
5. Mise en place des engagements précités par les deux parties.

Pour accord.

Date :

Initulé de l'organisme :

Nom et prénom du représentant :

Signature :